



SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 ÉVRY
Téléphone →

Ismahen Mantès : 07 49 56 51 66

Claire Coasne : 07 83 06 02 86

David Roussel : 07 69 45 57 42

eMail : 91snudifo@gmail.com

Site : snudifo91.fr



Permutations 2022 : Bilan chiffré ; Recours ; RIS mouvement départemental et Exeat-Ineat

Chers collègues,

Les résultats des permutations 2022 ont été communiqués aux participants.

En Essonne, avec 115 mutations obtenues sur les 773 demandes validées, le taux de satisfaction est de 14,88% (pour 20,44% nationalement!!)

Nationalement, 3570 collègues voient leur demande de changement de département satisfaite sur 17 462 participants.

Soit nationalement un taux de satisfaction de 20,44 % donc en 2022 contre 21,03% en 2021 et 23,34% en 2020 !

43 collègues seulement intègrent l'Essonne au 1er septembre 2022.

Pour le SNUDI-FO, il est urgent de résoudre le problème des mutations non satisfaites qui perdure depuis des années ! Pour que les DASEN augmentent leur calibrage, il n'existe qu'une solution : le recrutement massif de fonctionnaires stagiaires qui entraînerait une plus grande fluidité dans les mutations.

En effet, les calibrages des DASEN tiennent compte des besoins estimés en postes, de la dotation budgétaire et des postes alloués aux concours dans le département. Au contraire, le manque de postes et les politiques d'austérité remettent en cause le droit à mutation !

Vous avez obtenu satisfaction aux permutations

Si vous quittez l'Essonne, vous pouvez d'ores et déjà contacter le SNUDI-FO de votre nouveau département d'accueil pour connaître les dates des opérations administratives en cours : mouvement, demande de temps partiel, ... en cliquant [ici](#).

Indemnités pour Changement de Résidence (ICR) :

Selon le décret n° 90-437 du 28 mai 1990, vous pourrez prétendre à la prise en charge des frais de déménagement de résidence sous certaines conditions. L'Administration procédera alors au remboursement dans un délai de 12 mois, à compter de la date de changement de résidence.

ATTENTION : Cette indemnité est soumise à l'obtention d'un poste à titre définitif. Si vous obtenez

un poste à titre provisoire, il faudra attendre votre 2^{ième} année d'exercice dans votre département d'accueil pour que votre demande soit acceptée. [Voir le dossier spécial de la FNEC-FP FO](#)

Vous n'avez pas obtenu satisfaction

Vous recevrez un mail sur I-PROF avec des explications sur la raison du refus (barème insuffisant, pas de mutation possible en sortie ou en entrée, etc.) sur votre premier vœu, ainsi qu'un [lien vers le site du Ministère comportant des statistiques générales.](#)

Dans un délai de deux mois à compter du 9 mars, vous pouvez formuler un recours gracieux et/ou hiérarchique pour un refus de mutation ou pour une mutation sur un autre vœu que le premier. Ce recours permet une intervention du syndicat départemental et/ou national, auprès de la Direction académique et/ou du Ministère de l'Éducation Nationale, pour la défense de votre dossier. Il devra explicitement mentionner que vous mandatez le SNUDI-FO pour vous représenter. Enfin, nous vous conseillons d'envoyer votre courrier en recommandé avec accusé réception et de le doubler par un envoi mail PRO (ac-versailles) avec option distribution et lecture et en mettant le SNUDI FO 91 en copie visible.

Par ailleurs, si vous souhaitez faire une demande d'exeat-ineat, cette phase de recours vous permettra de vous faire entendre par l'Administration soit directement, soit via les délégués du SNUDI FO 91 à la CAPD de l'Essonne.

N'hésitez pas à nous solliciter pour les démarches ou la rédaction de votre recours.

Parallèlement, vous pouvez dès à présent préparer votre mouvement interdépartemental complémentaire (Exeat / Ineat), en rassemblant les pièces justificatives correspondant à votre situation personnelle (courrier circonstancié, certificats médicaux, ...). **Il s'agit d'une seconde opportunité d'obtenir votre changement de département pour la rentrée scolaire 2022.** Pour cela, vous devrez obtenir une promesse d'Exeat d'Ineat par les directeurs académiques des départements d'origine et d'accueil. La circulaire départementale et le formulaire de demande sont publiés [sur le site de la DSDEN 91](#). Le SNUDI FO 91 organise des Réunion d'Informations Syndicales → [ici](#) dont une spéciale mouvement le mercredi 14 avril à Évry → [ici](#)

**Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires
de fonctionnaire d'État :
Je me syndique au SNUDI FO 91 ici → [bulletin d'adhésion](#)**

Je me syndique au SNUDI FO 91 ici →



N'hésitez pas à nous recontacter pour toute question.

Amicalement

David Roussel

Secrétaire Départemental du SNUDI FO 91

Tél : 07 69 45 57 42

91snudifo@gmail.com

lien pour adhésion 2022 en ligne ici --> <https://bit.ly/33NOvX4>